



Aide à la culture

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lieusaint propose d'aider les familles aux revenus modestes pour les activités culturelles des enfants et adolescents jusqu'à la 3ème aux conditions suivantes :

Pour qui ?

- Enfants, jusqu'à 15 ans, habitant Lieusaint, scolarisés en primaire ou collège,
- Inscription annuelle à une première activité culturelle du secteur public ou associatif local,
- Quotient familial municipal inférieur à 950 €.

Pièces à fournir

- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile (facture eau ou électricité) de moins de 3 mois,
- Justificatif de l'inscription : attestation de l'association ou de la mairie (formulaire disponible au CCAS),
- Attestation d'aide ou de non-aide du comité d'entreprise (formulaire disponible au CCAS),
- Déclaration d'autres aides demandées et/ou obtenues (bons CAF...)
- Carte de quotient familial municipal (si le quotient familial n'est pas calculé, effectuer la démarche au préalable à l'accueil de la mairie).

Comment faire la demande ?

- Retirer les formulaires « attestation d'inscription » et « comité d'entreprise » au CCAS et les faire remplir, qu'il y ait une aide ou non.
- Faire préalablement calculer son quotient familial à l'accueil de la mairie s'il ne l'est pas déjà.
- Se présenter au CCAS du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h sauf mardis et samedis matins (fermés) muni des justificatifs indiqués ci-dessus.